



Groupe Sport du Grand Conseil fribourgeois

Vaud, traitement d'une initiative populaire

Nicolas Imhof

Ancien Chef du Service de l'éducation physique et du sport

Membre du Conseil de la Fondation Suisse pour l'Encouragement du Sport



Sommaire

1. Origines de cette nouvelle politique sportive cantonale
2. Démarche
3. Le concept cantonal
4. Application du concept cantonal (contre-projet à l'initiative populaire)
5. Incidences financières
6. Calendrier
7. Conclusions - bilan

1. Origine de cette nouvelle politique sportive

- Vaud : loi cantonale sur l'éducation physique et le sport (2012)
- Août 2022 : dépôt d'une initiative populaire «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse !» (1% = 100 millions pour le sport chaque année, à ancrer dans la loi)
- Novembre 2022 : Programme de législature 2022 – 2027 du Conseil d'Etat (sport = mesure 1.9)

2. Démarche - Stratégie du Conseil d'Etat

- 1) Mettre sur pied une démarche participative
- 2) Fixer un cadre général (concept, stratégie => 2035)
- 3) Inverser la logique des moyens des initiants (100 millions = 1% pour le sport) par la logique des besoins => **de quoi a besoin le sport et combien ça coûte ?**



2. Démarche – Quatre étapes

- Recueil d'informations
- Elaboration du Concept cantonal du sport et de l'activité physique (cadre général)
- Elaboration d'un contre-projet à l'initiative (mesures concrètes)
- Phase politique : Conseil d'Etat, Grand Conseil, votation populaire



2. Démarche - Organisation du travail

- Responsabilité, coordination, rédaction : Service des sports (SEPS)
 - Groupe de projet : SEPS = chef de service, chef de projet + 2 cadres
 - Appuis juridiques, financiers : secrétariat général du département
 - Démarche participative :
 - 4 groupes de travail de 15 personnes Présidences : SEPS
 - 7 thèmes transversaux ou spécifiques Responsabilité : SEPS

→ 117 propositions de mesures chiffrées et priorisées

 - Priorisation finale par Comité de pilotage (5 personnes)
 - Décision finale : Conseillère d'Etat puis Conseil d'Etat

2. Démarche - Recueil d'informations

Quatre études

- 1) Etude comparative de la structure des concepts cantonaux (SEPS)
- 2) Etude comparative des politiques sportives cantonales (ASSA-ASSS)
- 3) Etude universitaire prospective : quel sport dans 15 ou 20 ans ?
(Observatoire du sport populaire)
- 4) Sondage des clubs vaudois sur les infrastructures sportives (SEPS)

3. Le Concept cantonal du sport et de l'activité physique

- **5 axes stratégiques**

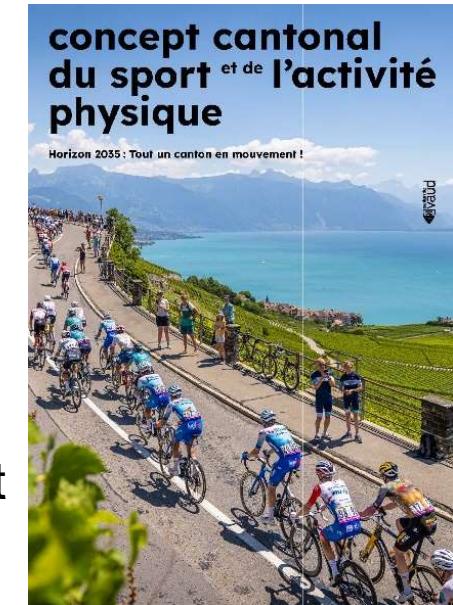
- Sport populaire et activité physique
- Education physique, sport scolaire et parascolaire
- Sport international, économie et recherche
- Sport d'élite et promotion de la relève
- Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement

3 thématiques transversales

- La santé
- L'environnement et le climat
- L'inclusion et l'intégrité

15 objectifs, 57 propositions

- Présenté en février 2024 : conférence de presse + 5 présentations (400 part.)





LIBERTÉ
ET PATRIE

4. Le contre-projet

- Fait office de mise en application du Programme de législature 22-27
- Fait office de contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! »
 - Renforcement des actions existantes
 - Développement de nouveaux pans de la politique sportive cantonale
 - Lancement d'études complémentaires
 - 7 champs d'action principaux dans le contre-projet

4. Le contre-projet - en résumé

- **Rapport de mise en consultation de 68 pages A4**
 - **36 mesures**
 - 30 mesures pérennes dans 7 champs d'action principaux
 - 2 mesures crédit d'investissement (dans 2 crédits-cadres)
 - 4 études à mener
- => + fr. 35'755'000 / an au budget de fonctionnement
- => + fr. 150'000'000 de crédit d'investissement de 2025 à 2030

4.1 Le contre-projet : infrastructures sportives et espaces pour le mouvement

- En réponse à une motion du Grand Conseil !

3 mesures :

- Crédit d'investissement 2025-2030 de 150 millions (2 crédits-cadres)
 - Création d'un inventaire cantonal des infrastructures puis d'une planification des besoins par régions
 - Accompagnement des communes (conception, régionalisation et rationalisation de l'utilisation)
- CHF 400'000 au budget de fonctionnement
- CHF 150'000'000 (investissement = crédits-cadres)

4.2 Le contre-projet : politiques sportives transversales

- Promotion du sport handicap
 - Promotion du fair-play et lutte contre les dérives et abus sur et autour des aires de sport
 - Accompagnement des acteurs sportifs face aux enjeux environnementaux
 - Programmes de promotion de la santé par le sport et l'activité physique
 - Promotion du sport féminin, de l'égalité des genres, y compris LGBTIQ
 - Promotion des offres d'activité physique pour les seniors
- **6 mesures**
- **CHF 4'550'000**

4.3 Le contre-projet : sport populaire et activité physique

→ 5 mesures

→ CHF 11'535'000

- Subventionnement des clubs sportifs
- Création d'un pool d'appui administratif pour les clubs et associations cantonales (mandat à Sport Vaud)
- Formation et subventionnement d'outils numériques pour gestion des clubs
- Création de fonctions d'assistants-entraîneurs J+S 14-17 ans
- Mise à disposition gratuite des salles de sport cantonales pour les clubs

4.4 Le contre-projet : éducation physique, sport scolaire et parascolaire

→ 6 mesures

→ CHF 3'650'000

- Subventionner fortement l'organisation des camps sportifs scolaires
- Renforcer l'animation pédagogique pour les classes 1 à 6P
- Renforcer le sport scolaire facultatif en revalorisant la fonction de moniteur
- Favoriser le mouvement quotidien à l'école pour les classes primaires
- Favoriser la transformation de préaux scolaires en espaces favorables au mouvement (dans crédit d'investissement)
- Valoriser et promouvoir l'enseignement de l'EPS en extérieur

4.5 Le contre-projet : sport international, économie et recherche

→ 5 mesures

→ CHF 1'950'000

- Augmenter les moyens de la Fondation Lausanne Capitale Olympique
- Être plus concurrentiel dans l'accueil de fédérations internationales
- Augmenter le soutien financier aux manifestations et congrès sportifs internationaux
- Favoriser le développement de l'Observatoire Mondial Femmes et Sport
- Subventionner l'organisation de matches entre équipes nationales sur sol vaudois



4.6 Le contre-projet : sport d'élite et promotion de la relève

→ 7 mesures

→ CHF 13'670'000

- Subventionner l'engagement d'entraîneurs professionnels par les associations cantonales + soutien aux Centres régionaux de performance
- Subventionner la Fondation FASV (soutien financier aux sportifs de la relève)
- Subventionner le Centre Sport-Etudes Lausanne (jeunes espoirs de la relève)
- Augmenter le soutien aux sportifs d'élite (**Vaud Générations Champions**)
- Soutenir l'installation de centres nationaux de performance sur sol vaudois
- Développer le système sport-études vaudois
- Subventionner les clubs vaudois de ligue nationale

4.7 Le contre-projet : études à mener

→ 4 mesures

→ CHF 550'000 (via Fonds d'utilité publique du CE)

- Etude sur le potentiel et le positionnement touristique et économique des différentes régions en matière de sport
- Etude sur la mise sur pied d'une politique cantonale en faveur du e-sport
- Etude sur l'opportunité de mettre sur pied, avec les communes, une ouverture encadrée des salles de sport à midi
- Etude sur l'opportunité de créer des formations légères (1 jour) d'assistants-entraîneurs, pour les parents intéressés par exemple

5. Le contre-projet Engagements financiers supplémentaires

Contre-projet à l'initiative populaire

- + CHF 35'755'000 / an dans le budget de fonctionnement (non compris Fonds d'utilité publique LoRo du Conseil d'Etat)
- + CHF 25'000'000 / an (jusqu'à fin 2030) d'investissement

= **CHF 60'755'000 / an supplémentaires**

5. Le contre-projet

Engagement financier du Canton : total annuel

Engagement supplémentaire : **fr. 60'755'000**

Auxquels s'ajoutent :

- CHF 7'423'780 au budget actuel du SEPS
- CHF 2'515'196 au budget de différents services de l'ACV en matière de sport et d'activité physique
- CHF 1'003'353 de subventions diverses (LADE, LPR, innovation, etc.) au bénéfice du sport

→ **Total Etat de Vaud annuel = 71'697'329**

6. Calendrier

- 30 août 2024 Fin de la consultation publique
- Fin novembre 2024 Décision finale du Conseil d'Etat suite à la consultation
- Janvier 2025 – mai 2025 Débats en commission puis au plénum du Grand Conseil
- Septembre 2025 Votation populaire éventuelle



7. Conclusions - bilan

- Différences initiative vs contre-projet
 - 100 millions / 72 millions
 - Montant inscrit dans la loi / montant pas inscrit dans la loi
- Répond à 90 % des demandes de l'initiative populaire
- Entrée échelonnée 2025 - 2028